

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2010**

Le vingt neuf janvier deux mil dix, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal MEERSSCHAUT, Maire.

**Présents** : Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Arnaud des Abbayes, Nadine de Oliveira, Hervé Sené, Jean-Michel Derbois, Gérard Pinon, Isabelle Crespel, Nadine Codorniu, Solange Ballu.

**Nombre de conseillers en exercice** : 10

**Nombre de conseillers présents** : 10

**Secrétaire de séance** : Isabelle Crespel

**Date de convocation** : 22 janvier 2010

<b>OBJET : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 JANVIER 2010</b> <b>AVEC M. BARRAS DE L'ADEME</b>
--

M. Barras nous informe que la France a pris l'engagement de diviser pour quatre ou cinq à ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. La loi de Grenelle a fixé des objectifs opérationnels précis qui sont dans le secteur du bâtiment :

- Réduire de 38 % la consommation d'énergie du parc existant à l'échéance de 2020,
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la réglementation thermique pour le neuf devra être calée sur le label « Bâtiments Basse Consommation » (BBC), 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour les bâtiments tertiaire,
- En 2020, les bâtiments neufs devront être à énergie positive.

Pour notre projet de construction de salles de classe, les murs devraient comprendre 15 cm d'isolation et 40 cm au plafond.

Au vue des esquisses que l'architecte, Antoine Simonnet, a réalisé pour la commune, M. Barras nous a fait certaines préconisations :

- Positionner le bâtiment au fond de la cour, le long de la propriété de Mme Huré,
- Construire le couloir côté est,
- Favoriser le triple vitrage sur des fenêtres modèles standards,
- Avoir une ventilation à double flux,
- Installer des plaques réfléchissantes pour la lumière,
- S'équiper d'ampoules à basse consommation,
- Etudier un mode de chauffage au sol,
- Voir la possibilité d'utiliser la chaudière actuelle en la raccordant à une pompe pour chauffer le futur bâtiment à condition d'isoler le grenier de l'école actuelle. D'après M. Barras le fait d'isoler les combles ferait réaliser une économie de 20 à 25 % de chauffage.

**Les subventions**

L'ADEME subventionne à hauteur de 70 % l'étude du choix énergétique et une aide peut être accordée sur le moyen de chauffage à hauteur de 30 % du surcoût par rapport au chauffage

traditionnel.

De plus, dans le cadre du « Grand Projet Pôle d'Efficacité Energétique » du CPER 2007-2013, l'ADEME et la Région Centre conduisent en 2010 l'appel à projets « Efficacité Energétique dans les Bâtiments ». L'intervention financière de la Région et de l'ADEME portera à la fois sur les projets au stade de l'étude ainsi qu'au stade travaux.

Les projets sélectionnés au regard de la motivation du porteur de projet et des ambitions visées, bénéficieront gratuitement d'un accompagnement « expert » qui assistera les équipes de maîtrise d'œuvre durant la « phase de conception » à concevoir au mieux des projets de construction à très faible besoins énergétiques.

De plus les projets sélectionnés bénéficieront d'une aide financière entre 80 € et 120 € / m<sup>2</sup>. Les candidatures devront déposées courant mars 2010.

<p style="text-align: center;"><b>OBJET : ELAGAGE DES PLATANES ET DES MARRONNIERS PLACE DE L'EGLISE, TAILLE DE CERTAINS TILLEULS : Etude de 3 devis reçus et choix d'une entreprise</b></p>
---

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que 3 entreprises ont établis un devis concernant l'élagage des platanes et des marronniers qui se situent place de l'église et des trois tilleuls qui se situent dans la cour du logement de la poste. Le montant des devis pour effectuer les travaux s'élève à :

- 1 979,38 € TTC pour l'entreprise GEP de Salbris,
- 2 631,20 € TTC pour la SARL Bouland Elagage de Changy,
- 3 791,32 € TTC pour l'entreprise Parcs et Jardins Béronie de Tigy

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise GEP de Salbris pour effectuer les travaux d'élagage des platanes, marronniers et tilleuls.

<p style="text-align: center;"><b>OBJET : TARIFS DES GITES COMMUNAUX, REVISION</b></p>
--

Il est proposé de réviser les tarifs des gîtes communaux comme suit :

Tarifs actuels :

- Tarif week-end : 105 €
- Nuit supplémentaire : 50 €
- Basse et moyenne saison : 195 € la semaine
- Haute saison : 210 € la semaine
- Très haute saison : 265 € la semaine

Tarifs proposés :

- Tarif week-end : 120 €
- Nuit supplémentaire : 50 €
- Basse et moyenne saison : 220 € la semaine
- Haute et très haute saison : 300 € la semaine

les tarifs n'ayant pas été modifiés depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs comme cités ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

- Tarif week-end : 120 €

- Nuit supplémentaire : 50 €
- Basse et moyenne saison : 220 € la semaine
- Haute et très haute saison : 300 € la semaine

**OBJET : DEMANDE DE CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE  
CHEMIN DES SENTES**

Madame le Maire informe les membres qu'une demande lui a été faite par M. Franck Jaffré, domicilié au 20 chemin des Sentes, pour acheter le terrain en forme de pointe entre sa maison et le terrain Négocim. La superficie de ce terrain est estimée à environ 180 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à négocier la cession de cette parcelle pour un montant de 15 €/ m<sup>2</sup>.

Si la négociation aboutit à la cession, tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire pour signer l'acte de cession et tous documents nécessaires.

**OBJET : CENTRE DE LOISIRS DE VOUZON :  
DECISIONS A PRENDRE POUR LES MERCREDIS  
ET LES PERIODES DE VACANCES**

Le SIVOM a participé au financement du centre de loisirs de Vouzon pour les communes du R.P.I. depuis la création de celui-ci. Cependant la compétence périscolaire n'est pas du ressort du SIVOM. Depuis la modification des statuts effectuée l'année dernière, le SIVOM a décidé de ne plus continuer à s'occuper du financement à partir de 2010.

Par conséquent les communes doivent décider de reprendre à leur charge le financement du centre de loisirs de Vouzon pour les enfants de leur commune ou d'abandonner cette participation.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de continuer à financer le centre de loisirs de Vouzon jusqu'à fin juillet 2010.
- de revoir sa position à partir de la rentrée de septembre, sous condition de certains changements tels que la façon de calculer la prise en charge du financement du centre de loisirs et le choix du prestataire.

**OBJET : DEMANDES D'AIDES OU DE SUBVENTIONS**

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par l'enseignante de la classe de CE1 de Souvigny en date du 17 décembre 2009 concernant une demande d'aide complémentaire pour financer les petites randos. Ces activités sont financées en partie par le SIVOM et non pas par chaque commune individuellement.

Après discussion, le conseil municipal considère à l'unanimité qu'il n'a pas à financer les petites randos et que la demande doit être formulée auprès du SIVOM.

Le domaine du Ciran demande une participation de 40 euros. Le versement de cette subvention permet aux habitants de la commune de payer l'entrée au Domaine à moitié prix.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner une subvention au Domaine du Ciran pour un montant de 40 € permettant aux habitants de Souvigny en Sologne de payer ½ tarif.

**OBJET : POINT SUR L'ETAT DES ROUTES EN CENTRE BOURG,  
DECISIONS A PRENDRE**

Après une constatation générale par tous les membres du conseil municipal du mauvais état des routes du centre bourg, il est suggéré de faire appel à un bureau d'étude d'architecte urbaniste pour avoir plusieurs propositions concernant l'aménagement du bourg en sachant que si la commune effectue la rénovation et / ou les changements des bordures de trottoirs et des caniveaux, le conseil Général prend à sa charge la réfection de l'enrobé des routes.

Il est évoqué la possibilité d'effectuer une détection de fuites éventuelles des réseaux d'eau et d'assainissement soit par sonar soit par caméra avant de réaliser les travaux de rénovation des trottoirs, caniveaux et voiries.

L'entretien du réseau d'eau est à la charge du SIVOM, il est donc nécessaire d'évoquer ces travaux avec le SIVOM.

Ces études sont à prévoir sur le budget 2010.

Concernant la route de Lamotte et les plateaux surélevés, les dossiers de demande de subvention ont été envoyés au mois de décembre 2009 aux divers organismes.

**OBJET : POINT SUR L'ESPACE EUGENE LABICHE**

Après plusieurs contacts téléphoniques et rendez-vous avec Jean-Paul Quillet et Christian Latour, un accord semble sur le point d'être conclu. Les vitrines animées devraient être réalisées à partir du mois de mars.

La commission de sécurité ne peut pas se réunir tant que le bureau de contrôle n'a pas émis un rapport final sans réserve ou non conformités.

**OBJET : DATES DES ELECTIONS REGIONALES ET TOURS DE GARDE DU  
BUREAU DE VOTE**

Les élections régionales auront lieu les dimanches 14 et 21 mars.

Les tours de garde sont organisés comme suit :

Pour le dimanche 14 mars 2010

	Nom – Prénom	Nom – Prénom	Nom – Prénom
De 8h00 à 10h30	Derbois Jean-Michel	de Oliveira Nadine	Derbois Damien
De 10h30 à 13h00	Pinon Gérard	Leprêtre Alain	Cordorniu Nadine
De 13h00 à 15h30	Paret Odette	des Abbayes Arnaud	Leprêtre André
De 15h30 à 18h00	Sené Hervé	Meersschaut Chantal	Ballu Solange

Pour le dimanche 21 mars 2010

	Nom – Prénom	Nom – Prénom	Nom – Prénom
De 8h00 à 10h30	Derbois Jean-Michel	de Oliveira Nadine	Derbois Damien
De 10h30 à 13h00	Pinon Gérard	Leprêtre Alain	Cordorniu Nadine
De 13h00 à 15h30	Paret Odette	des Abbayes Arnaud	Leprêtre André
De 15h30 à 18h00	Sené Hervé	Meersschaut Chantal	Crespel Isabelle

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.